

Mise en ligne : 18 mai 2018.  
Dernière modification : 7 mai 2020.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## Célestin BOYOUND et successeurs, Alger ameublement

Célestin BOYOUND  
(23 mars 1849 à St-Marcellin, Isère-9 mars 1910 à Alger)  
Père de Célestin (1874-1972) et de Jules (1876-?)

ALGER  
Chaises (Fabricants de)  
(*Indicateur commercial des trois départements de l'Algérie, 1873*)

Boyoud Célestin, À la Chaise française, rue de l'Abreuvoir, 10. Fabrication de chaises et fauteuils et réparations en tous genres. Fourniture de tous articles concernant la partie. = Expéditions à l'intérieur sur commande. Travail et prix très consciencieux.

---

Élections au Conseil des prud'hommes  
(*Journal général de l'Algérie, 19 décembre 1889*)

Jeudi, de 1 h. à 4 h. de l'après-midi ont eu lieu à la mairie d'Alger, les élections pour le renouvellement du Conseil des prud'hommes. — Voici le résultat du scrutin.

CANDIDATS FRANÇAIS  
PATRONS. — 1<sup>re</sup> catégorie. — Électeurs inscrits, 70. — MM. Boyoud, Célestin, fabricant de meubles et Sauvage, cordonnier, sont élus.

---

Publicité  
(*Le Monde du travail de l'Afrique française, 30 juillet 1896*)

AMEUBLEMENT D'APPARTEMENTS  
Installation de bureaux  
BOYOUND Célestin  
3, rue Dumont-d'Urville, Alger  
LITS PLIANTS, CHAISES, etc.  
Prix spéciaux pour les entrepreneurs

---

Le tableau de M. Germain  
(*Avenir social, 18 janvier 1903*)

Mardi dernier a été mis en place, dans le local de la mairie, le magnifique tableau offert par M. Germain à la commune de Mustapha dont il a été le boursier jusqu'au 31 décembre 1902.

Cette toile a pu être admirée par les Algérois dans la vitrine de M. Boyoud où elle a été exposée pendant une quinzaine de jours. On n'ignore pas, d'ailleurs, qu'elle avait été considérée comme une des œuvres marquantes du dernier Salon.

.....

---

Le Président de la République à Orléansville  
(*Le Progrès*, 6 février 1903)

On sait qu'à son retour d'Oran et du Sud, le Président de la République doit s'arrêter quelques instants à Orléansville.

À ce sujet, la gare va être transformée, la salle d'attente sera aménagée en salon de réception et un vaste pavillon mauresque sera édifié à droite du bâtiment, à côté du poste télégraphique.

Dans ce pavillon qui sera décoré par les soins de la maison Boyoud, le café sera servi au Président de la République et à sa suite.

---

Publicité  
(*Journal général de l'Algérie*, 3 janvier 1904)

---

**PARIS - ALGER - TUNIS**  
**AMEUBLEMENTS**  
**BOYOD CELESTIN**  
MAISON DE VENTE :  
3, rue DUMONT-D'URVILLE, rue du PARC et rue du HAMMA  
ATELIERS :  
BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE  
VOUTES 91, 92, 93, 94, 95, 96 ET 98  
**ALGER**  
Demander le Nouveau Catalogue Illustré  
J. 28715

---

PARIS — ALGER — TUNIS  
BOYOD Célestin  
Maison de vente :  
3, r. Dumont-d'Urville, rue du Parc et rue du Hanna

Ateliers : bd de la République

## ALGER

---

### L'emballage des mandarines en Espagne (*Journal général de l'Algérie*, 19 janvier 1905)

On pourra voir exposée à la maison d'ameublement Boyoud Célestin, rue Dumont-d'Urville, à Alger, une caisse de mandarines préparée exactement comme en Espagne, pour l'exportation.

---

## BOYOUND FRÈRES (Célestin et Jules)

### Médailles d'honneur du travail (*Journal général de l'Algérie*, 27 juin 1907)

GARCIA (François), chaisier chez MM. Boyoud frères, Alger.— Titulaire de la Médaille du Gouvernement. —34 ans de services.

MORAND (Antoine), contre-maître chaisier chez MM. Boyoud frères, Alger, — Titulaire de la Médaille du Gouvernement. — 32 ans de services.

CALONE (Louis), ouvrier tapissier chez MM. Boyoud frères, Alger. — Titulaire de la Médaille du Gouvernement. — 28 ans de services.

GATEAU (Hortense), ouvrière tapissière, chef d'atelier chez MM. Boyoud frères, Alger. — Titulaire de la Médaille du Gouvernement. — 28 ans de services.

WÉBER (Paul), ouvrier chaisier chez MM. Boyoud frères, Alger. — Titulaire de la Médaille du Gouvernement. — 28 ans de services. ;

CALONE (Michel), contre-maître chez MM. Boyoud frères, Alger. — Titulaire de la Médaille du Gouvernement. — 27 ans de services.

ESPOSITO (Ferdinand), ouvrier tapissier chez MM. Boyoud frères, Alger. — 24 ans de services.

MONNIC (Jean); ouvrier chaisier chez MM. Boyoud frères, Alger. — Titulaire de la Médaille du Gouvernement. —24 ans de services.

PARREZ (Manuel), ouvrier chaisier chez MM. Boyoud frères, Alger. — 23 ans de services.

LUBRANO (Vincent), ouvrier chez MM. Boyoud frères, Alger. — 21 ans de services.

---

### Condoléances (*Annales africaines*, 21 décembre 1907)

M. Boyoud, le commerçant bien connu, vient d'être cruellement éprouvé par la mort de sa femme.

Mme Boyoud a succombé au chagrin que lui causait la cruelle maladie qui cloué son fils immobile sur un lit de douleur et qui déconcerte la science de tous les médecins.

Nous prions le père, l'époux si douloureusement frappé d'agréer nos bien sincères condoléances.

---

MARIAGE  
Marie Battandier  
Célestin Boyoud fils  
(*Le Sémaphore algérien*, 26 avril 1908)

On nous fait part du prochain mariage de M. Célestin Boyoud fils, négociant à Alger, avec Mademoiselle Marie Battandier. La bénédiction nuptiale leur sera donnée le jeudi, 30 avril, à 10 h. 30, en l'église Saint-Charles de l'Agha.

À M. Célestin Boyoud père, à Madame et M. Battandier, professeur à l'École supérieure de médecine, nous adressons nos félicitations, et nous présentons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

---

COUR D'APPEL D'ALGER  
9 JUIN 1909.  
Présidence de M. Berge.  
(*La Gazette du Palais*, 1909)

RÉFÉRÉ. — DÉLAI DE GRACE. — EXÉCUTION D'UN JUGEMENT DÉFINITIF. — MATIÈRE COMMERCIALE. — ART. 047 C. COM. — SURSIS INTERDIT. — CONDITIONS D'APPLICATION DE L'ART. 1241 C. CIV. — JUGE DES RÉFÉRÉS INCOMPÉTENT.

Le juge des référés est incompetent pour accorder un délai de grâce au débiteur poursuivi en vertu d'un jugement du tribunal de commerce dont l'exécution ne soulève aucune difficulté et auquel d'ailleurs il a acquiescé.

D'une part, en effet, aux termes de l'art. 800 C. pr. civ. le juge des référés n'est compétent que pour trancher provisoirement les difficultés nées de l'exécution des titres exécutoires ou des jugements, — et d'autre part non seulement l'art. 617 C. com. interdit d'accorder aucun sursis contre les jugements des tribunaux de commerce, mais de plus le sursis dans le cas où les juges croient devoir l'accorder en vertu de l'art. 1214 C. civ. ne peut, aux termes de l'art. 122 C. proc. civ. être ordonné que par le jugement qui prononce la condamnation

Société commerciale Boyoud frères c. Erhempfort.

Arrêt :

LA COUR,

Attendu que l'appel de la Société commerciale Boyoud frères, poursuites et diligences de Boyoud Célestin, son liquidateur amiable, contre l'ordonnance du 11 mai 1909, est basée sur ce que le juge des référés qui l'a rendue aurait été incompetent pour statuer sur la question qui lui était soumise ; que, dès lors, ledit appel, d'ailleurs régulier, est recevable en la forme, sans qu'il y ait lieu de prendre en considération la valeur du litige ;

Attendu que l'intimé. Erhempfort. ne comparait pas, quoique régulièrement assigné ; qu'il échet de donner défaut contre lui ;

Au fond :

Attendu que, suivant jugement du Tribunal de commerce d'Alger en date du 31 octobre 1908. rendu par défaut contre Erhempfort, celui-ci a été condamné à payer à la Société commerciale Boyoud frères la somme de 1.392 fr. 55, pour solde de cinq traites

acceptées, et ce avec exécution provisoire, nonobstant opposition ou appel et sans caution ;

Attendu qu'aux termes d'un acte sous seing privé en date à Alger du 5 janvier 1900, enregistré dans cette ville le 6 du même mois, Ehempfort a acquiescé purement et simplement à ce jugement, qui est ainsi devenu définitif ;

Attendu que sur les poursuites ultérieures d'exécution, Erhempfort a demandé qu'il en soit référé au président du tribunal civil, et que ce magistrat, ou son dévolutaire, a, par l'ordonnance entreprise, autorisé ledit

Erhempfort à se libérer du montant des causes du juge nient par un premier versement de 300 francs sans les vingt-quatre heures, et par versements fractionnés de 100 francs par mois, à compter du 15 juin 1909, disant qu'à défaut d'un seul versement aux dates fixées, les poursuites seraient reprises sur les derniers errements de la procédure ;

Attendu que sans qu'il soit besoin de vérifier si le juge des référés est compétent, à raison de la matière, pour statuer sur l'exécution des jugements des tribunaux de commerce, il convient de retenu, d'abord, qu'en principe et aux termes de l'art. 800 C. pr. civ., il n'a compétence que pour trancher provisoirement les difficultés nées de l'exécution des titres exécutoires ou des jugements, sauf aux parties à se pourvoir devant les tribunaux pour faire statuer définitivement sur le fond de la contestation ;

Or, attendu qu'il n'existait, dans l'espèce, aucune difficulté relativement à l'exécution du jugement du 31 octobre 1908 ; qu'Erhempfort ne contestait ni la légitimité, ni l'exigibilité de la créance, dont le recouvrement était poursuivi contre lui ; qu'il se bornait à solliciter l'interruption des poursuites et un délai de grâce pour se libérer ; qu'en faisant droit à cette demande, le juge des référés a donc, à la fois, statué en dehors des limites de ses attributions et définitivement jugé, sans recours possible au fond, la question qui lui était soumise ; qu'à ce premier point de vue, sa décision est entachée d'excès de pouvoir et doit être annulée ;

Attendu, d'autre part, que Boyoud frères agissaient en vertu d'un jugement du tribunal de commerce portant condamnation de payer des traites acceptées : que ce ingénieur était exécutoire par provision et rendu, en outre, définitif par l'acquiescement de la partie condamnée ;

Attendu que l'art. 647 C. com. ne permet pas aux cours d'appel, elles-mêmes, d'accorder ni défenses ni sursis contre les jugements des tribunaux de commerce ; qu'aux termes de l'art. 122 C. pr. civ., le sursis, dans les cas où les juges croient devoir l'accorder, en vertu de l'art. 1241 C. civ., ne peut être ordonné que par le jugement qui prononce la condamnation ; qu'enfin, la créance des frères Boyoud était, par sa nature et suivant l'art. 157 C. com., exclusive de tout sursis en faveur du débiteur; qu'il suit de l'ensemble de ces dispositions légales, que le jugement susvisé n'était plus susceptible de modification et que le juge des référés, en suspendant son exécution et en accordant au débiteur des délais de grâce, dans les conditions où il l'a fait, s'est arrogé un pouvoir qui ne lui appartenait pas et qui n'appartenait même à aucune autre juridiction ;

Par ces motifs,

Dit que le juge des référés était incompétent pour statuer sur la demande de sursis d'Erhempfort et lui accorder des délais de grâce ; annule, en conséquence, et met à néant l'ordonnance du 11 mai 1909; ordonne l'exécution provisoire du présent arrêt, nonobstant opposition... etc.

---

Alger  
Syndicat commercial  
Banquet du V<sup>e</sup> groupe  
(*Journal général de l'Algérie*, 20 mars 1913)

C'est en 1892 que fut créé le Syndicat commercial, et des cinq membres qui formaient l'embryon de notre groupe, M. Gautillot et moi [Bissonnet] sommes les seuls survivants : MM. Charbonnier, Brès et Boyoud ont disparu.

---

## INSTALLATION DE Célestin BOYOUND fils à Tunis

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ets\\_Boyoud-Tunis.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ets_Boyoud-Tunis.pdf)

### CRÉATION À ALGER DE LA SNC OMNIUM IMMOBILIER ET COMMERCIAL JULES BOYOUND et Cie

Société en commandite simple  
OMNIUM IMMOBILIER ET COMMERCIAL  
JULES BOYOUND et Cie.  
(*L'Écho d'Alger*, 3 août 1919)

.....  
(*Le Sémaphore algérien*, 7 août 1919)

Il est fondé à Alger, une société en commandite simple au capital de 50.000 francs, entre M. Jules Boyoud, comme gérant responsable, et une autre personne comme commanditaire. [qui apporte 40.000 fr.]

Cette société a pour but : toutes opérations de courtage ; la gérance d'immeubles : la représentation de maisons commerciales et industrielles ; l'importation et l'exportation ; l'entreprise de publicité commerciale.

Le siège social est fixé à Alger, rue d'Isly, n° 49. La signature et la raison sociales sont : « Jules Boyoud et Cie », et la dénomination de la société : « Omnum immobilier et commercial ».

---

### Jules BOYOUND & Louis VAILLS et Cie (1920-1928)

Étude de M<sup>e</sup> Gaudibert, notaire à Alger, place du Gouvernement  
successeur de M<sup>e</sup> MATHIS

---

Société en nom collectif et commandite simple  
J. BOYOUND, L. VAILLS & C  
(*L'Écho d'Alger*, 7 février 1920)

Aux termes d'un acte passé devant M<sup>e</sup> Gaudibert, notaire à Alger, le 24 janvier 1920, il a été formé entre M. Boyoud (Jules-Alexandre-Victor), négociant, demeurant à Alger, rue d'Isly, n° 46, M. Vaills (Louis-André) fils, négociant, demeurant à Alger, rue Sadi-Carnot, n° 173, et diverses autres personnes dénommées au dit acte,

une société qui existe entre, d'une part. M. Boyoud et M. Louis Vaills fils, comme associés en nom collectif solidairement responsables, et d'autre part, les autres associés comme commanditaires.

Cette société a pour objet l'importation et l'exportation de tous produits bruts ou manufacturés ; la fabrication et la vente de bois ouvragés et meubles et toutes opérations se rattachant à cette industrie ou à ce commerce.

Elle prend la dénomination

de « OMNIUM INDUSTRIEL ET COMMERCIAL », la raison et la signature sociales sont « J. BOYOUUD, L. VAILLS et Compagnie ».

La durée de la société est de dix années qui commenceront à courir par effet rétroactif du quinze janvier présent mois (1920) et expireront le quinze janvier mil neuf cent trente.

Le siège social est a Alger, rue d'Isly, n° 46. M. Boyoud apporte à la société :

1° Un fonds de commerce d'exportation et d'importation situé à Alger, rue Clauzel, n° 29, et rue d'Isly, n° 46, comprenant la clientèle, l'achalandage, le matériel et le droit à la location verbale des dits lieux.

Le tout d'une valeur de vingt-cinq mille francs, 25.000 00

2° Une somme de quinze mille francs en espèces, 15.000 00

3° Et un immeuble sis à Alger, lieu-dit l'Orangerie, rue Marey prolongée, comprenant une construction hangar à usage d'usine de menuiserie et fabrication de meubles avec l'outillage et les machines, ensemble le terrain sur lequel les constructions sont édifiées ou qui en dépend, d'une contenance de six cent quatre mètres carrés quarante décimètres carrés et tous objets immeubles par destination qui en dépendent, le tout évalué à la somme de cent trente-cinq mille francs, ci.135.000 00

Cet immeuble est grevé d'une somme de vingt-cinq mille francs restant due sur le prix d'achat, ci.25.000 00

Valeur nette du dit immeuble cent dix mille francs 110.000 00

Montant de l'apport net de M. Boyoud, cent cinquante mille francs, ci. 150.000 00

M. Vaills (Louis) fils apporte à la société :

Un fonds de commerce de fabrication de meubles qu'il possède et exploite à Alger, lieu-dit l'Orangerie, rue Marey prolongée, dans l'immeuble ci-dessus apporté par M. Boyoud, comprenant :

La clientèle ou achalandage, le nom commercial, les dessins et modèles et le droit au bail des dits lieux.

Le tout d'une valeur de trente mille francs, ci 30.000 00

Et les marchandises en magasin ou en cours de fabrication ainsi que diverses créances pour travaux en cours ou terminées, le tout évalué à soixante-dix mille francs, ci. 70.000 00

Montant de l'apport de M. Vaills fils : cent mille francs, ci 100.000 00 100.000 00

Ensemble pour les associés en nom collectif :

deux cent cinquante mille francs, » , , 250.000 00

De leur côté, les associés commanditaires font apport à la société, dans la proportion de moitié chacun, d'une somme totale de 150.000 francs, ci., 150.000 00

Total du capital social : quatre cent mille francs, 400.000

La société est administrée par MM. Boyoud et Vaills Louis fils qui, en conséquence, ont seuls la signature sociale dont ils ne peuvent faire usage que pour les affaires de la société.

.....

**LES**

**MEUBLES** LES PLUS ÉLÉGANTS  
LES MIEUX FINIS  
LES MOINS CHERS

Sont fabriqués par

**BOYOD, VAILLS & C<sup>ie</sup>**

(Ancienne Maison BOYOD Célestin et BOYOD frères)

Dans leurs vastes ateliers de la rue Marey pouvant  
rivaliser avec les plus importantes usines de France

BUREAU ET MODÈLES

43, Rue d'Isly (en face le Garage Métropole)

**Spécialité de Chambres et Salles à Manger**

**Garanties contre tout vice de construction**

Livraison directe de l'Usine. — Ventes à terme et au comptant

**RIX  
FIXE**

AVIS DE DÉCÈS  
(L'Écho d'Alger, 16 novembre 1921)

M. Aimé Richard ; M. le docteur Fernand Richard, Mme. et leurs enfants, Georges et Paulette ; M. Jules Boyoud et Mme, née Richard ; M. David Pons, administrateur principal de commune mixte en retraite ; Mme Vve Lamain ; Mlle Nelly Lamain ; Mme Cannebotin, née Richard ; M. David Pons, interprète militaire, et Mme ; M. Édouard Pons, capitaine d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur et Mme ; M. Paul Cannebotin, chef de bataillon en retraite, officier de la Légion d'honneur ; M. René Cannebotin, capitaine au long cours et Mme ; Mme Saint-Pierre et son fils Louis, de Paris ; les familles de Cazeneuve, Liautaud, Zigomala Maffre et Bris.

ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Marie RICHARD  
née VERNAY

leur épouse, mère, belle-mère, grand-mère belle-sœur, tante, cousine et alliée, enlevée à leur affection après une courte et cruelle maladie en sa 54<sup>e</sup> année.

Et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi 16 novembre, à dix heures dit matin.

On se réunira au domicile mortuaire, 104, rue Michelet (2, rue Voinot).

Le présent avis tiendra lieu de faire-part.

Des fleurs fraîches seulement.

OFFICE D'ETAT-CIVIL (L. Cosso-Gentil et Cie).

62 et 64, rue de Constantine. Téléphone : 27-03.

LES EMBELLISSEMENTS D'ALGER  
LA MAISON BOYOUND VAILLS  
(*Annales africaines*, 24 avril 1924)

Un Algérien établi à Paris depuis une quinzaine d'années et qui, depuis cette époque, n'était pas revenu dans la colonie, a été stupéfait autant qu'émerveillé en revoyant Alger ces jours-ci.

Il nous faisait part de son étonnement en constatant le développement qu'a pris notre cité, simple ville de province quand il la quitta en 1910 et qui, aujourd'hui, lui produit l'impression d'une vraie capitale.

C'est surtout le luxe des magasins, l'ingéniosité de leur agencement, le bon goût de leurs étalages, la profusion de luminaire et sa savante disposition qui le frappèrent particulièrement.

On sent, nous disait-il, que le commerçant algérien connaît Paris, qu'il y va fréquemment et qu'il s'inspire de ce qu'il a vu dans cette ville incomparable où le moindre boutiquier a le sens du beau et excelle à mettre en valeur ce qu'il a à offrir au public, serait-ce le produit le plus vulgaire. Oui Alger cesse d'être une ville provinciale pour devenir une vraie capitale, la capitale de l'Afrique du Nord.

Nous songions à ce que nous disait cet Algérien au cours d'une visite que nous faisons ces jours-ci dans les magasins d'ameublement Boyoud et Vaills si heureusement situés en face la Grande Poste, c'est-à-dire au point le plus affairé et aussi le plus élégant de la grande cité algéroise.

Les modèles qui y sont exposés sont d'une forme originale et d'une pureté de lignes remarquable. On se rend compte que l'ébénisterie est un art beaucoup plus qu'un métier, que ceux qui y ont excellé, tel Boulle, ont mérité que leurs noms soient sauvés de l'oubli et que les fabricants algériens suivent les traces de ces illustres devanciers.

On aurait tort de croire que la maison Boyoud et Vaills qui crée tous ses modèles ne vise que la riche clientèle.

En réalité, elle travaille pour tout le monde ; non seulement pour les bourgeois cossus, mais aussi pour les modestes fonctionnaires, et les ouvriers économes soucieux de se créer un intérieur où ils se plaisent et que la ménagère entretient avec un soin jaloux.

La maison Boyoud et Vaills favorise, du reste, l'esprit d'épargne de cette clientèle de travailleurs non seulement par les prix tout à fait raisonnables de ses meubles courants mais aussi par les crédits qu'elle leur accorde s'ils le désirent, comme elle les fait bénéficier d'un très appréciable escompte pour les paiements au comptant..

---

Publicité  
(*L'Écho d'Alger*, 10 décembre 1921)

**LES**

**MEUBLES** LES PLUS ÉLÉGANTS  
LES MIEUX FINIS  
LES MOINS CHERS

Sont fabriqués par

**BOYOD, VAILLS & C<sup>ie</sup>**

(Ancienne Maison **BOYOD Célestin** et **BOYOD frères**)

Dans leurs vastes ateliers de la rue Marey pouvant rivaliser avec les plus importantes usines de France

**BUREAU ET MODÈLES**

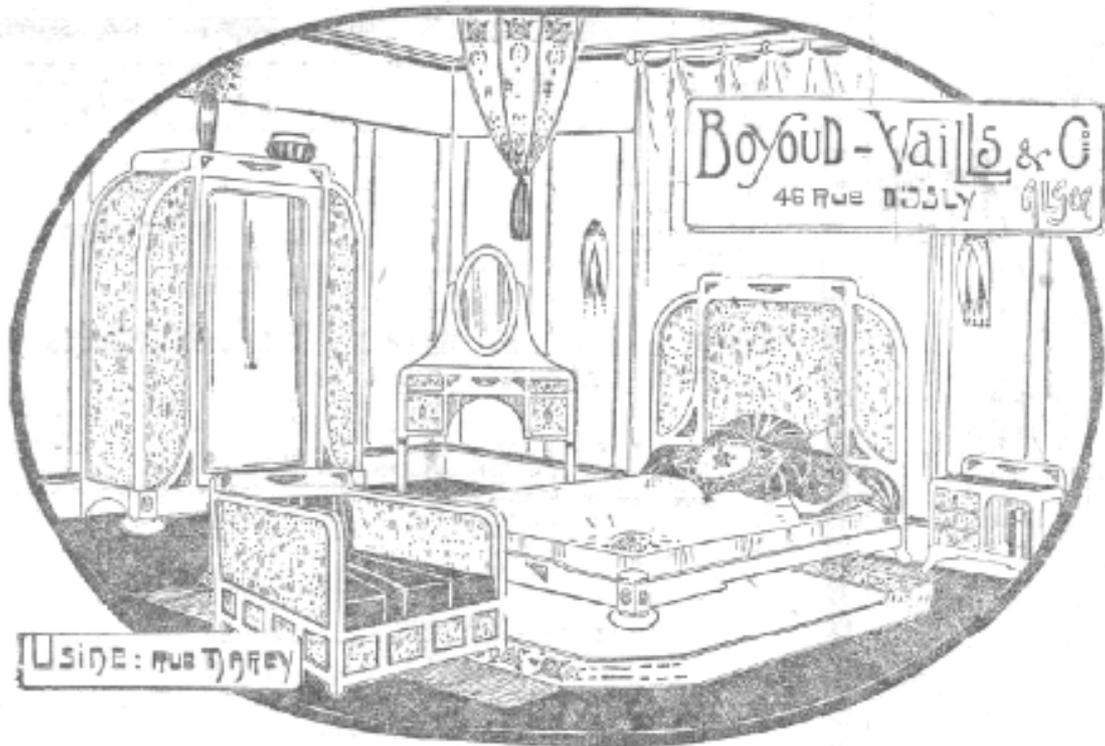
46, Rue d'Isly (en face le Garage Métropole)

**Spécialité de Chambres et Salles à Manger**

**Garanties contre tout vice de construction**

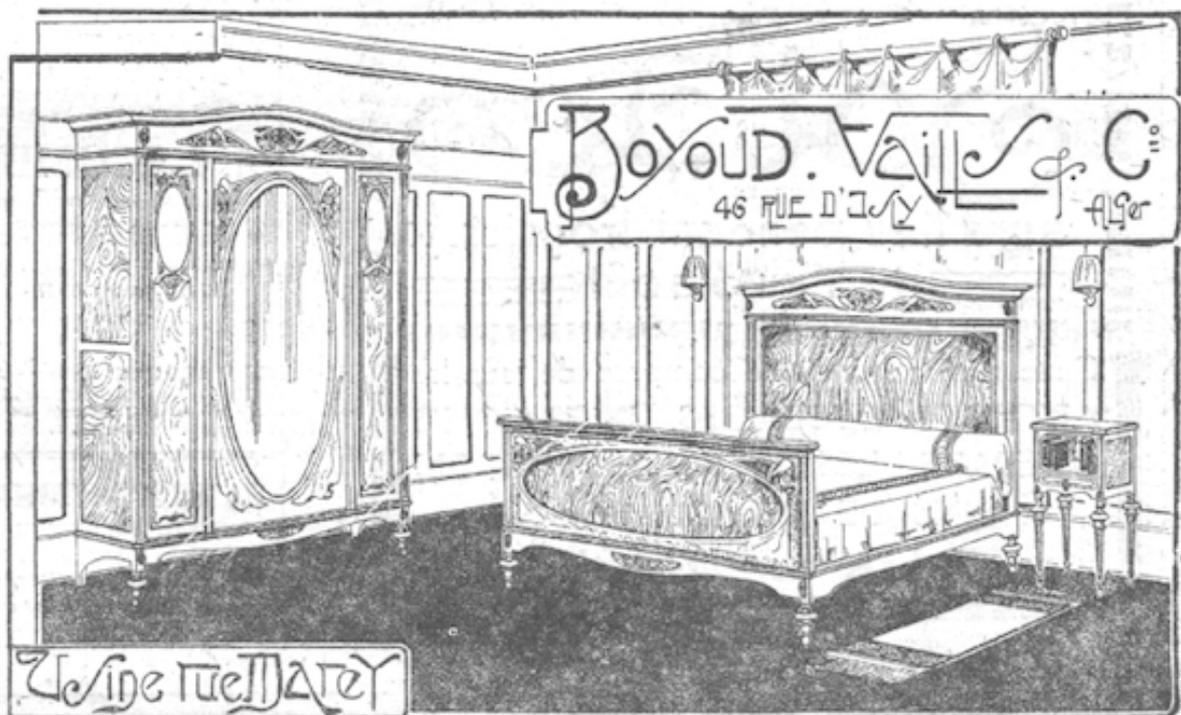
Livraison directe de l'Usine. — Ventes à terme et au comptant

Publicité  
Boyoud-Vaills & C°  
46, rue d'Isly, Alger  
Usine : rue Marey  
(L'Écho d'Alger, 5 mai 1923)



CHAMBRE N° 40. — Érable gris ou jaune, verni au tampon et véritable laque blanc, Glaces rectangulaires ou ovales Les grands ateliers J. BOYOD, L. VAILL et Cie se sont spécialisés dans la fabrication de mobiliers sérieux et durables, absolument garantis sous tous les rapports.

Demander le catalogue ou voir les meubles exposés 46, rue d'Isly (1<sup>er</sup> étage), ALGER



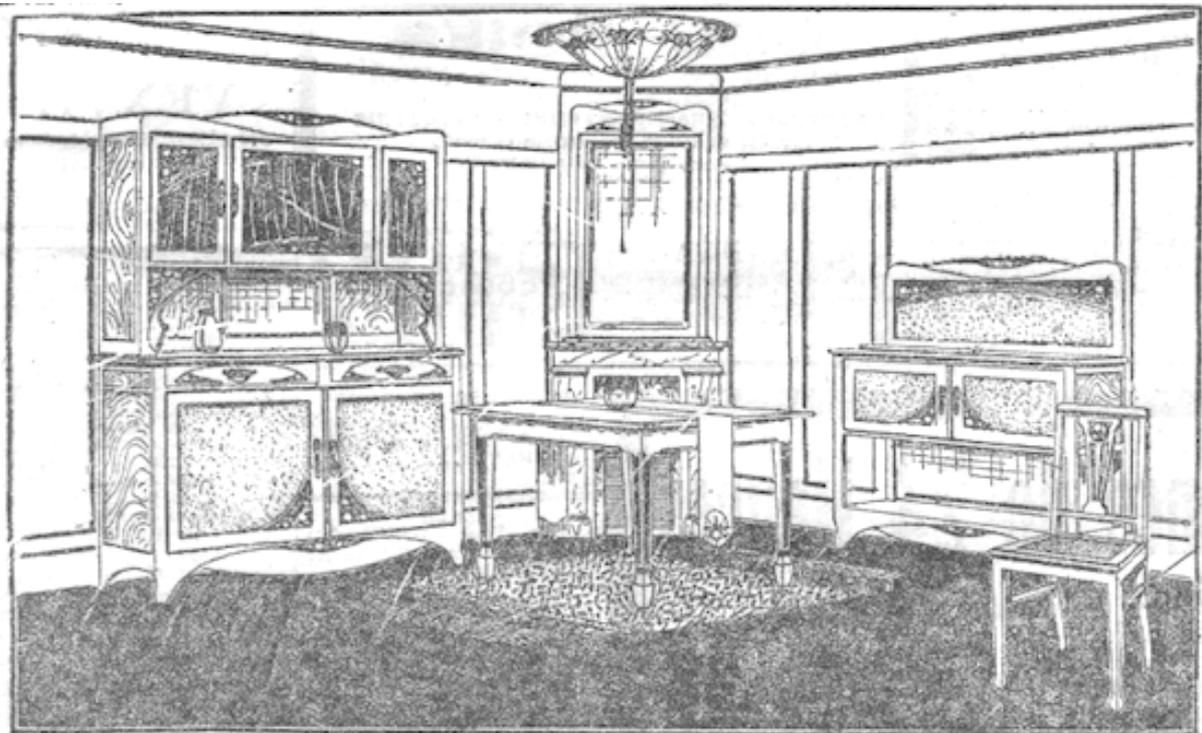
*(L'Écho d'Alger, 11 décembre 1923)*

Les bureaux et salles d'exposition de meubles des Ateliers J. Boyoud, L. Vaills et Cie sont transférés, 63, rue d'Isly, en face la Grande - Poste.

---

*(L'Écho d'Alger, 23 juin 1924)*

Les Ateliers J. BOYOUND, L. VAILLS et Cie ont créé pour les budgets modestes plusieurs modèles de chambres et de salles à manger, à prix TRÈS RÉDUITS, d'excellente fabrication et restant dans la note élégante qui caractérise la production des vastes ateliers de la rue Marey.



N° 113. - SALLE À MANGER acajou massif ciré. sculpté, portes érable moucheté. Les 10 pièces : 2.600 francs.

Au comptant escompte 7 %, franco gare destination. — Exposition 63, rue d'Isly, en face la Grande Poste.

---

Société de préapprentissage d'Alger  
DISTRIBUTION DES PRIX  
*(L'Écho d'Alger, 23 janvier 1925)*

MM. Boyoud, Vaills et Cie offrent un outillage complet de menuiserie;

---

Les merveilles de l'éclairage  
(*L'Écho d'Alger*, 19 février 1927)

MM. BOYOUUD-VAILLS et Cie. fabricants de meubles, 63, rue d'Isly, Alger, ayant demandé au service « Éclairagisme » de la Compagnie française THOMSON-HOUSTON de moderniser l'éclairage de leurs vitrines, une démonstration sera faite du 20 au 28 février, des effets obtenus par les réflecteurs et projecteurs X-RAY (Lampes Mazda).

Un agent spécialisé de la Compagnie THOMSON-HOUSTON s'y tiendra tous les soirs, de 19 à 20 heures, à la disposition de MM. les entrepreneurs et commerçants que ces méthodes pourraient intéresser.

Cette installation a été réalisée par la maison CORNAILLER.

---

Publicité  
(*L'Écho d'Alger*, 17 juin 1927)

Les dernières créations des Ateliers J. BOYOUUD, L. VAILLS et Co égalent les plus belles conceptions de la section de l'ameublement à l'Exposition des Arts Décoratifs, tout en étant bien plus abordables comme prix. (Magasin, 63, r. d'Isly.)

---

(*L'Écho d'Alger*, 2 février 1928)

Pour satisfaire leur clientèle toujours [plus] nombreuse, les Ateliers J. BOYOUUD, VAILLS et Co s'agrandissent d'un vaste bâtiment à 3 étages qui leur permettra de doubler leur production.

---

L'église saint-Pierre, au Hamma  
(*Chantiers nord-africains*, janvier 1929)

C'est la maison Boyoud et Vaills qui a construit les confessionnaux en chêne de style gothique et transformé dans ce style la chaire à prêcher romane provenant de la chapelle de l'ancien couvent des Carmélites de Notre-Dame-d'Afrique.

---

ATELIERS Jules BOYOUUD & C<sup>ie</sup>

Publicité  
(*L'Écho d'Alger*, 28 janvier 1929)

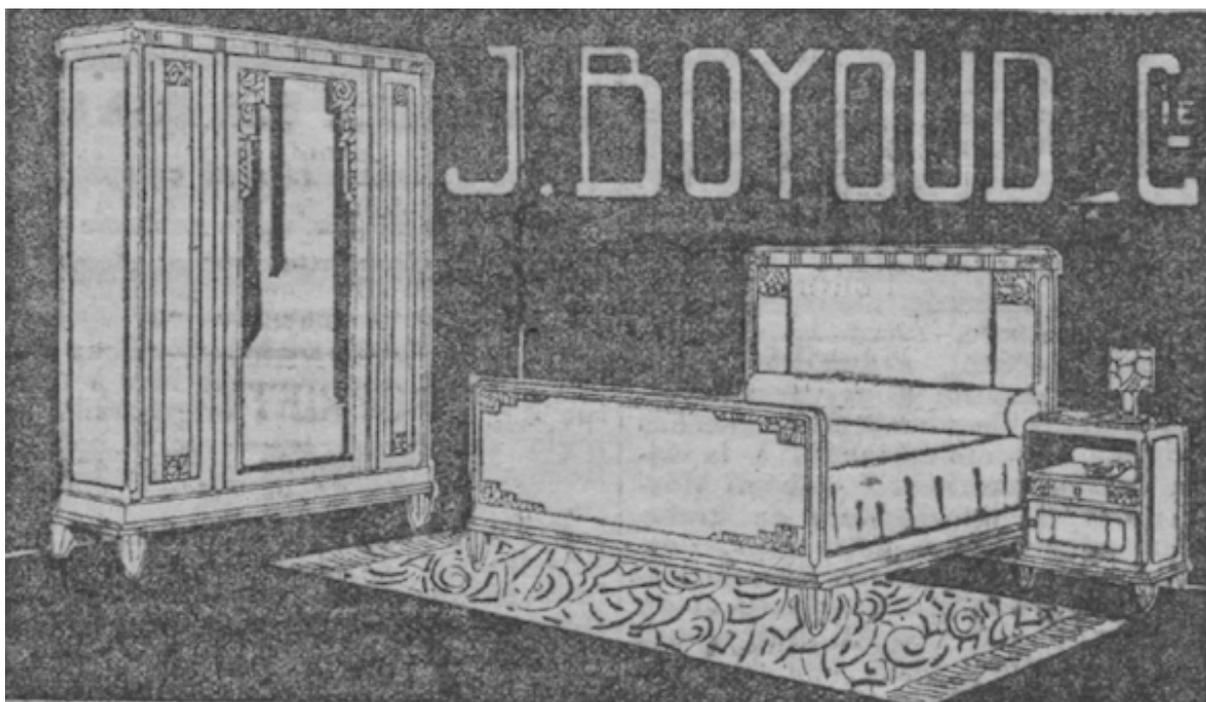


MEUBLES  
ATELIERS  
J. BOYOD & Cie  
Agrandissement considérable de l'usine : rue Marey  
Création du studio MOBILIA  
sous la direction de MM. Vincent Garcia, décorateur ;  
Eugène Milloz, dessinateur.

Pour l'installation, la transformation et la décoration d'appartements en ville

Publicité  
LES ATELIERS J. BOYOD & Cie  
(*L'Écho d'Alger*, 23 avril 1929)

malgré la création d'un studio spécial pour les mobiliers de luxe et la décoration, ne négligent pas la fabrication des meubles en série auxquels ils doivent leur succès.



N° 88. — Chambre acajou patiné et bubings (modèle déposé, fabrication parfaite) :  
2.980 fr

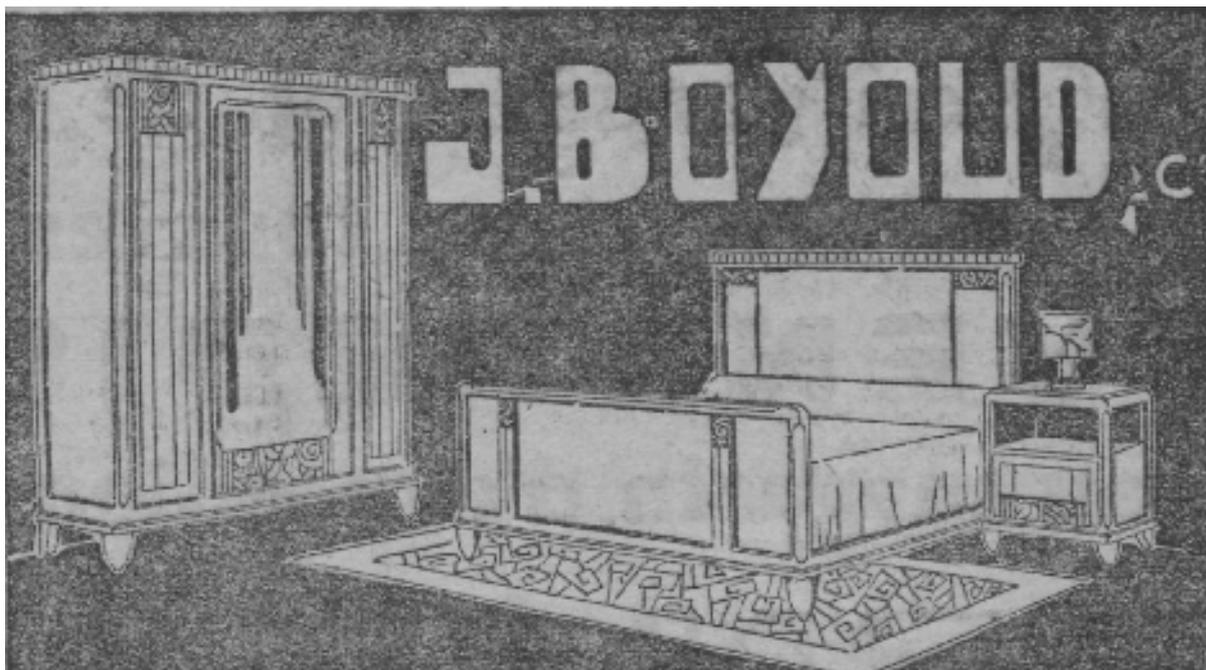
---

Les fêtes de la Lyre djidjeliennne  
Tirage de la tombola  
(*L'Écho de Bougie*, 25 août 1929)

Et maintenant tous nos remerciements aux généreux donateurs de toutes parts.  
Numéro 3180 une glace ovale biseautée offerte par la maison Boyoud ameublements  
Alger

---

Publicité  
J. BOYLOUD & Cie  
(*L'Écho d'Alger*, 8 août 1929)



LA DERNIÈRE CRÉATION DES ATELIERS J. BOYLOUD et Cie est la CHAMBRE D'HOTEL DU CENTENAIRE fabriquée en bel acajou ciré sculpté, garantie irréprochable  
La chambre de 3 pièces au comptant ou par 6 chambres, 1.950 fr.

#### ALGER

L'Exposition algérienne du meuble  
Ateliers J. Boyoud et Cie  
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 28 juin 1930)

Dans cette Exposition du Meuble qui rassemble les meilleures maisons algériennes, il était à prévoir que les Ateliers J. Boyoud et Cie chercheraient à se distinguer par une création tout à la fois artistique et originale. Ils y ont parfaitement réussi en nous présentant une salle à manger sortant de la rigidité des meubles modernes actuels par ses lignes harmonieuses et toutes nouvelles. Pour nous qui connaissons nombre des créations du Studio Mobilia, le succès qu'il remporte ne nous étonne pas. Nous savons en effet que toutes ses créations se caractérisent par leur élégante simplicité ce qui, soit dit en passant, est un critérium du bon goût. La richesse du mobilier exposé eut peut-être été mieux mise en valeur si l'on avait utilisé un bois plus sombre que le bois de rose clair chéri par nos aïeux. Mais c'est sans doute intentionnellement que les ateliers Boyoud ont préféré un bois clair, des ornements très sobres et se sont abstenus du verni brillant pour laisser toute leur valeur aux lignes générales des meubles.

A cette constatation, il convient d'en ajouter une autre. Les sièges présentés sont extrêmement confortables, peu encombrants et d'une forme toute nouvelle. De l'avis des professionnels, ils constituent à eux seuls une des curiosités les plus remarquées de l'Exposition. À voir la riche matière employée, le soin apporté à son usinage, certains pourront s'imaginer que cette salle à manger doit coûter des prix fous. C'est là erreur profonde, car si les Ateliers Boyoud mettent un point d'orgueil à ne créer que de beaux meubles, ils se sont d'autre part et toujours efforcés de les vendre à des prix très abordables.

En fondant le studio Mobilia, MM. J. Boyoud et Cie ont voulu nous apporter la preuve qu'on pouvait à Alger, aussi bien qu'à Paris, créer des mobiliers uniques, excluant toute copie et redite et qu'il leur serait possible désormais de réaliser les plus

somptueux désirs. En effet, grâce à M. Milloz, ingénieur dessinateur de grand talent que seconde un personnel de cent cinquante artisans triés sur le volet, le Studio Mobilia est à même d'installer tout un appartement. Pour peu qu'on le désire, il le transformera de fond en comble. Avec les papiers peints et toiles de Jouy, c'est tout le jardin qui entrera dans votre chambre pour la fleurir : tissus, coussins, tapis, lampes à profusion, sièges aimables, raffinés en bois des îles, amarante, ou courboul, céramiques peintes de scènes fantasques aux suggestions de la comédie italienne, statuettes évoquant de beaux gestes viendront égayer le salon.

Ailleurs des fers forgés, des tapis, de beaux meubles compléteront l'atmosphère d'un home où il fera bon vivre.

À ce sujet, rappelons pour mémoire que « L'Afrique du Nord Illustrée » a déjà eu l'occasion de signaler à ses lecteurs différentes réalisations du Studio Mobilia.

Qu'il compose des objets détachés ou des ensembles décoratifs tels qu'il en a créé pour certaines installations particulières, son souci est d'apporter en toutes choses un goût original et choisi qui, en exprimant l'esthétique d'un artiste, répond cependant aux désirs très variés de son public.

Grâce au Studio Mobilia, l'art décoratif moderne, qui s'accorde avec la vie contemporaine dans ses nécessités économiques, ne reste plus le privilège de quelques mécènes. Il est mis à la portée de tous. L'effort, le désir et le but de MM. J. Boyoud et Cie, c'est de garder à un mobilier même modeste, son prix habituel en y ajoutant la prime gratuite de beaucoup de goût et d'agrément.

---

#### L'industrie du meuble à Alger (*L'Africain*, 4 juillet 1930)

Nul n'est prophète en son pays, dit la sagesse des Nations.

Et cependant, je dois confesser que nombre de nos concitoyens ont été, comme je le fus, convaincus du contraire, quand ils ont eu visité l'exposition que viennent de tenir à Alger les industriels du meuble.

Installée dans le hall de la Maison du Colon, boulevard Baudin, cette manifestation de l'excellence des méthodes employées par nos ouvriers d'art, était inaugurée le 18 juin par M. Pierre Bordes, gouverneur de l'Algérie, et de nombreuses personnalités algériennes.

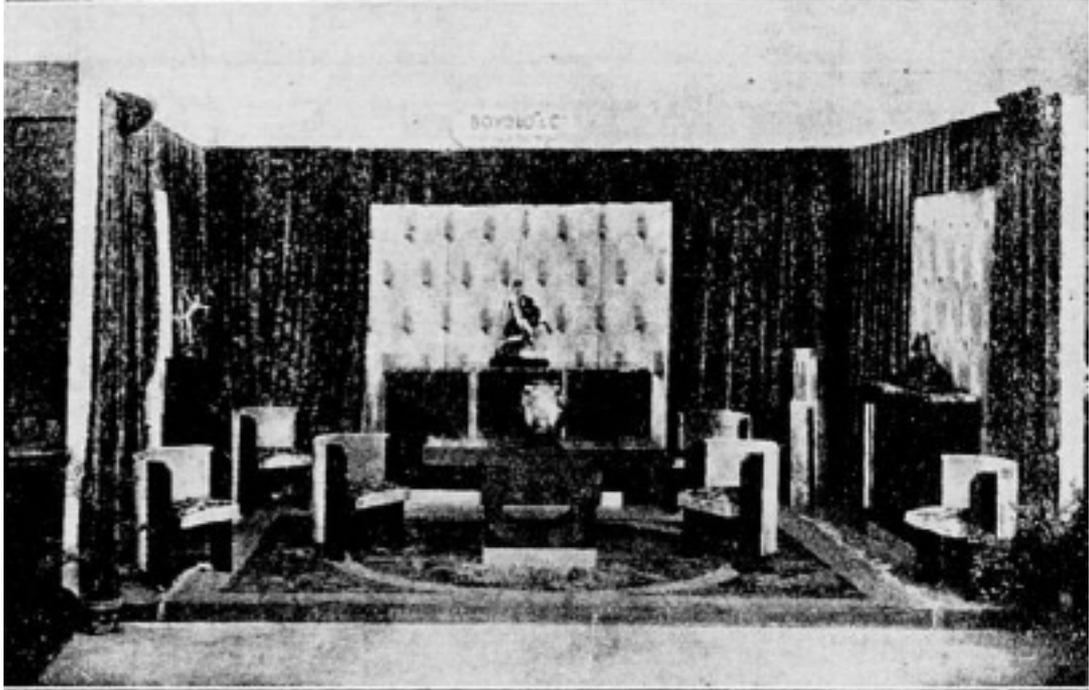
Le local judicieusement choisi, la salle vaste, permettait une juxtaposition de stands telle que l'intérêt de chaque exposition individuelle n'était pas gênée par la présence du voisin. Le visiteur pouvait ainsi, avec le recul nécessaire, se rendre un compte exact des possibilités de la firme qu'il considère et son choix n'était pas influencé par des comparaisons de mobiliers qui ne doivent pas se comparer, chacun ayant son style propre et devant plaire à une catégorie différente d'acheteurs.

Et je dois dire ici la parfaite entente qui semble régner au sein du 44<sup>e</sup> groupe, si j'en juge par la façon dont les stands étaient assemblés. Presque jamais en effet, deux mobiliers à affectation identique se trouvent rapprochés.

Voici, pour ceux qui ne purent répondre à l'invitation des organisateurs, une revue rétrospective des exposants.

En entrant, à gauche, la firme « Mazella » du boulevard Malakoff présentait une chambre en acajou et palissandre verni qui fit l'admiration des connaisseurs.

Les ateliers Boyoud et Cie, 63, rue d'Isly, exposaient un mobilier de salle à manger, caractérisé par l'élégante sobriété de lignes et d'ornementation par laquelle se distinguent toutes les créations de cette firme.



Stand de la maison BOYOD et Cie

Les Ateliers du Minaret, 3, rue Michelet, présentent une salle à manger moderne en palissandre de Rio rehaussée de métal dont l'élégance enchante l'amateur et qui fait l'admiration des connaisseurs par le fini de sa fabrication.



La salle à manger exposée par le Minaret

Un bureau aux lignes étudiées et sobres, à l'éclatante clarté du citronnier d'Amérique nous montre les possibilités de l'atelier « Portique », 117, rue Michelet

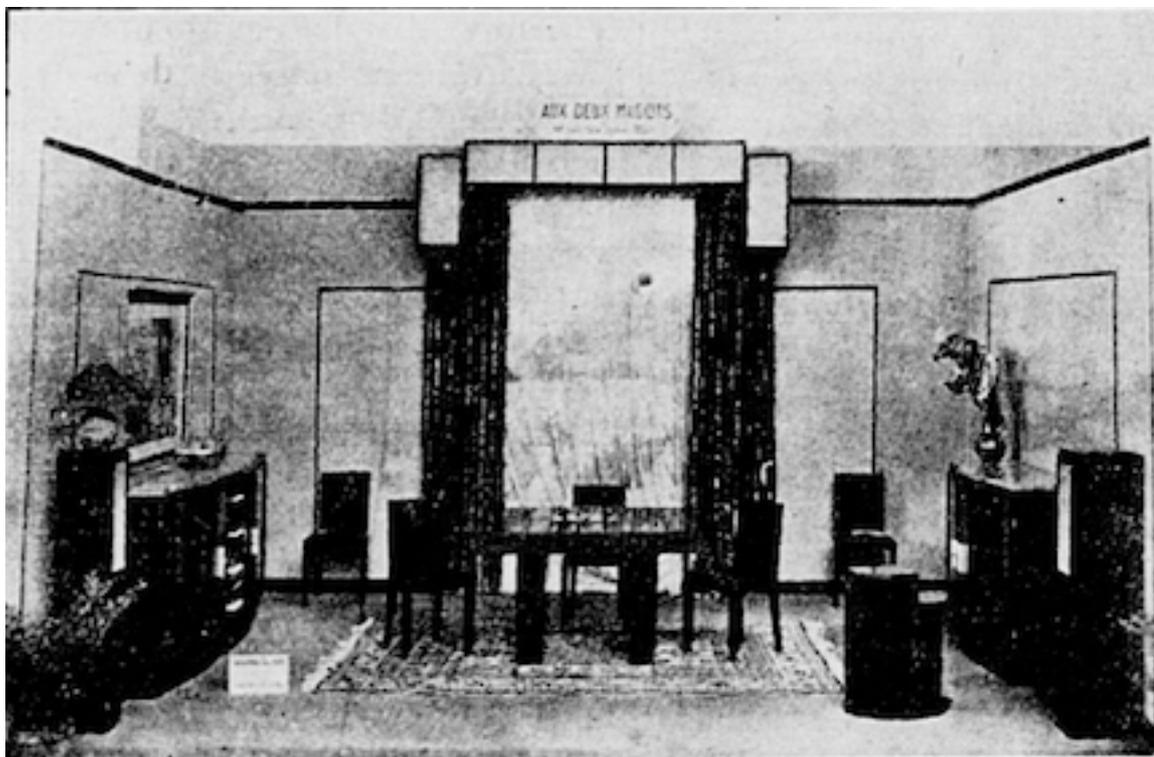
Le noyer, ce bois toujours si aimé, trouve une application délicieuse dans la salle à manger présentée par « Le Mobilier Confort », 84, rue Michelet

Celui qui désire le style arabe doit être comblé par le studio créé par M. Alfonsi, 2, rue Francis-Gamier. Tout l'aménagement reste dans une note parfaite, aucune faute de goût, des tapis aux coussins qui font ressortir la variété des incrustations de couleur clair sur bois sombre.

Établie depuis soixante-dix ans à Alger, la maison Léveilley frères, firme qui nous a accoutumés depuis à la recherche incessante du mieux, offre à nos regards une salle à manger en amarante noir verni et sculpté, où la sobre richesse des matières employées s'allie heureusement au modernisme des lignes générales.

Les grands magasins « Aux Deux Magots » ont été des premiers à suivre le goût du public pour les beaux ameublements.

Leurs ateliers spéciaux modernes fabriquent sur place des mobiliers soignés dans les moindre détails et dans une gamme allant du plus modeste au plus luxueux. Leur magnifique salle à manger de l'exposition du boulevard Baudin est la preuve d'une production qui peut contenter les plus difficiles.



Le mobilier des « Deux Magots »

C'est encore une salle à manger aux lignes sobres et élégantes que nous admirons dans le stand d'« Art et Mobilier », 48, rue de Constantine.

D'un autre genre est celle que le « Bûcheron », 30, rue Bab-elOued, nous présente.

Un joli lot de petits meubles de la maison Laffargue, rue d'Amourah, à Alger, précède le stand du Bureau Moderne, dont l'installation de bureau répond absolument aux besoins de l'activité actuelle.

Mais si les modèles exposés sont vraiment parfaits, est-ce dire que les ateliers exposants ne fabriquent que du meuble de luxe, et ne donnent leurs soins qu'à cette catégorie seulement. Que ce serait mal les connaître que de juger ainsi. Les meubles de série reçoivent comme les mobiliers modèles, les soins les plus attentifs, ils sont montés avec le souci constant de satisfaire la clientèle et si leur prix est plus bas, ce n'est pas eu raison du bâclage, comme on pourrait le croire, mais du travail à la chaîne qui permet

des prix de revient sensiblement plus modestes. Mais la qualité des bois choisis, les méthodes de montage et d'assemblage restent les mêmes et un examen attentif le démontre amplement.

Les organisateurs de cette manifestation se proposaient de démontrer que l'Algérie, qui vient de fêter son Centenaire, est digne de représenter le marché du meuble et de soutenir avantageusement la concurrence avec la production métropolitaine. Ils y ont pleinement réussi et nous les en félicitons en leur souhaitant tout le succès dû à leurs efforts persévérants.

S.

---

Décentralisation industrielle  
par B. F.  
(*L'Écho d'Alger*, 4 février 1931)

On a pu constater, depuis la guerre, un gros effort de décentralisation industrielle au profit de notre colonie.

Parmi les branches les plus favorisées, celle de l'ameublement tient une des premières places. Déjà avant la guerre, plusieurs grandes villes de la métropole concurrençaient avantageusement la capitale ; depuis, les principaux centres industriels de l'Afrique du Nord (Alger particulièrement) rivalisent à leur tour avec les villes les plus réputées pour la fabrication du meuble et n'ont rien à leur envier.

Une nouvelle preuve nous en est fournie par les ateliers J. Boyoud et Cie qui exposent dans leurs vitrines, en face de la Poste, un mobilier de salle à manger-studio en ronce de noyer, vernie, dont la sobriété fait valoir la pureté des lignes et la parfaite exécution du travail. Des poignées et des socles argentés en constituent le seul ornement et les tissus eux-mêmes témoignent d'une recherche de simplicité qui donne à l'ensemble une note de bon goût indiscutable.

Sans abandonner la fabrication en série à laquelle ils doivent leur prospérité, les ateliers J. Boyoud, nous prouvent qu'ils sont à même d'entreprendre les plus délicates comme les plus somptueuses installations aussi bien et certainement à meilleur compte que les plus grosses firmes de la métropole.

---

ALGER  
Le premier salon des arts ménagers

Il y a rabais et rabais  
par S. D.  
(*L'Écho d'Alger*, 21 avril 1932)

Certaines industries, dont la valeur des produits avait augmenté au-delà du coefficient normal, ou qui avaient stocké, ont dû faire des rabais et même vendre à perte pour réajuster leurs prix.

D'autres, l'industrie du meuble en particulier, dont les matières premières et les prix de vente sont restés dans les limites normales, ont surtout enregistré des rabais publicitaires ou des soldes momentanés.

Les maisons sérieuses, pour obtenir des prix tentateurs, se sont ingénies à créer des modèles nécessitant moins de main-d'œuvre. C'est ainsi que les Ateliers Boyoud et C<sup>o</sup>, par exemple, qui présentent, bien modestement, à l'Exposition des Arts ménagers, un modèle particulièrement réussi, ont obtenu la réduction des prix par le choix méticuleux

des bois et matières premières employés, et le perfectionnement de l'outillage mécanique permettant une diminution de main-d'œuvre.

Pour tous ceux qui se sont adaptés, comme les Ateliers Boyoud, à la crise actuelle, il y a donc eu bien plus « adaptation » industrielle que rabais, et, lors de la hausse que l'on prévoit sur beaucoup d'articles, les fluctuations de leurs prix resteront relativement faibles.

---

### UN GRAND DÉPART

(L'Écho d'Alger, 23 avril 1933)

Les ateliers BOYOUND ouvrent le 25 avril une filiale artistique sous le nom de

#### MOBILIA

Un local spécial, une organisation indépendante vous attend au 63. rue d'Isly. à côté des magasins d'exposition Boyoud. ;

#### MOBILIA

met à votre disposition sans engagement : ensemble de meubles, dessinateurs,

décorateurs.

#### MOBILIA

ne se confine pas dans un style ou une essence de bois : l'ancien, le moderne, le rustique seront exécutés par lui, dans les bois les plus précieux, les teintes les plus variées.

#### MOBILIA

embellira votre intérieur par sa décoration, ses tapis, ses tentures.

#### MOBILIA

fait d'un Intérieur maussade et anonyme le décor joyeux et personnel de votre vie

---

### SUCCÈS OBLIGE

(L'Écho d'Alger, 24 septembre 1933)

Dépassé par le succès, « MOBILIA » a dû faire appel à deux nouveaux décorateurs ensembliers, anciens élèves de l'école BOULLE, ayant collaboré avec les spécialistes les plus réputés de la capitale.

Ainsi renforcé le personnel de « MOBILIA » (filiale artistique des ateliers BOYOUND) est prêt à répondre dans le plus bref délai à toute demande d'esquisse et de projet d'installation complète ou partielle.

Ce sera pour vous un plaisir que de vous laisser guider par lui dans l'étude de l'ameublement et de la décoration de votre home.

---

Le Meuble moderne  
par M. L.  
(*Annales africaines*, 15 avril 1935)

Parmi les transformations profondes apportées dans nos moeurs, nos goûts et nos besoins par la vague de rénovation qui succéda à la Grande Guerre, une des plus caractéristiques est celle qui a modifié de fond en comble l'aspect et la structure de nos mobiliers.

Nous avons eu au début du siècle une première offensive contre les meubles de styles anciens (qui furent souvent des caricatures de ces styles). Le « modern style » né vers 1900 ne simplifiait pas les lignes ni la fabrication des meubles, tant s'en faut, mais il s'efforçait de trouver des conceptions nouvelles. Sa vogue fut de courte durée et, dès après guerre, on s'orientait vers des productions plus simples et plus pratiques alliant le confort à la facilité d'entretien. Après quelques tâtonnements, la première exposition des arts décoratifs lançait définitivement un style nouveau.

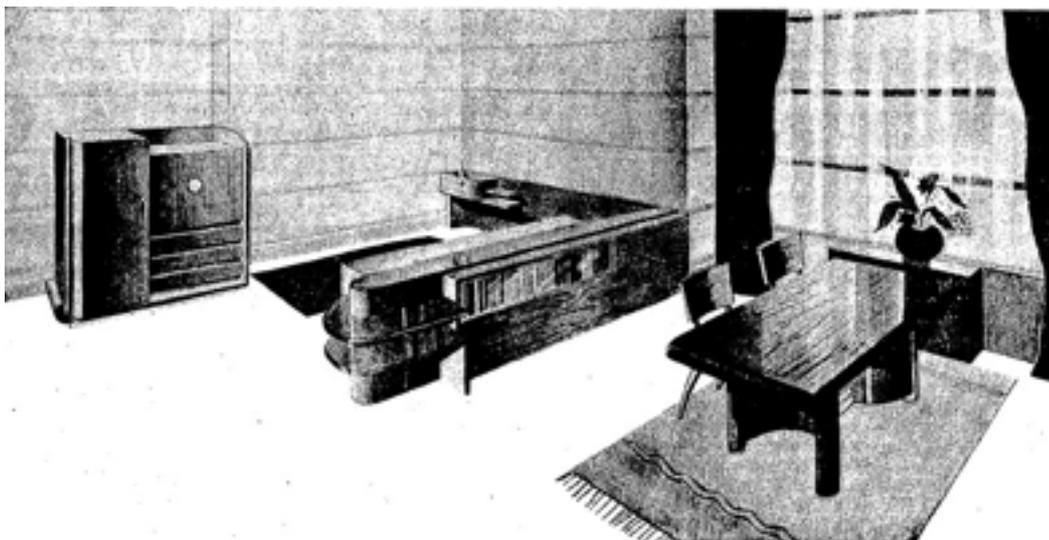
Depuis, bien des changements ont été opérés dans ces premières réalisations mais le but poursuivi restait le même : unification des surfaces, simplification des lignes, remplacement du massif, des moulures et sculptures par du contreplaqué, du placage de choix et des arrêtes vives. Une décoration appropriée devait mettre en valeur ces meubles dépourvus d'ornements saillants.

La fabrication de ces nouveaux meubles diffère aussi complètement de celle de leurs aînés. Une partie des anciens outillages mécaniques est délaissée mais d'autres se sont répandus dans tous les bons ateliers tels les ponceuses, les vernisseuses, les moules et presses à plaquer. Nous avons vu fonctionner tout cet outillage dans les ateliers J. Boyoud et C<sup>ie</sup> que l'on nous avait indiqués parmi les mieux cotés pour la qualité de leurs productions.

Ce fut pour nous une heure extrêmement instructive et intéressante que celle que nous passâmes en compagnie du directeur de ces ateliers. Il nous fut expliqué, entre autres choses, comment il était possible d'établir une différence très nette entre la fabrication d'exportation ou de « réclame » (alimentant en partie les grands magasins à clientèle éphémère et publicité intensive) et la fabrication consciencieuse des ateliers vendant leur production à une clientèle de détail, confiante et avertie.

Nous fûmes parfaitement initiés au choix des matières et à la façon de les utiliser pour obtenir des meubles à peu près inusables malgré leur aspect délicat. Terminant notre visite par le bureau des dessinateurs, nous pûmes admirer les études et les reproductions définitives des modèles destinés à la foire d'Alger et nous priâmes le directeur des ateliers Boyoud de nous confier les dessins des beaux meubles de living-room que nous reproduisons ci-contre. Cela constitue bien la pièce familiale précieuse en cette époque de loyers chers, en même temps qu'intime et accueillante. Ce mobilier, établi en chêne fumé verni, peut se faire en toute autre essence de bois et en formes différentes au gré de tout acheteur.

Chacun peut ainsi avoir le mobilier rêvé sans dépenses excessives. Excellente formule qui justifie le succès de cette firme et explique l'activité de ses ateliers par ce temps de crise.



Cliché communiqué par les Ateliers BOYOUND, 63, rue d'Isly, Alger

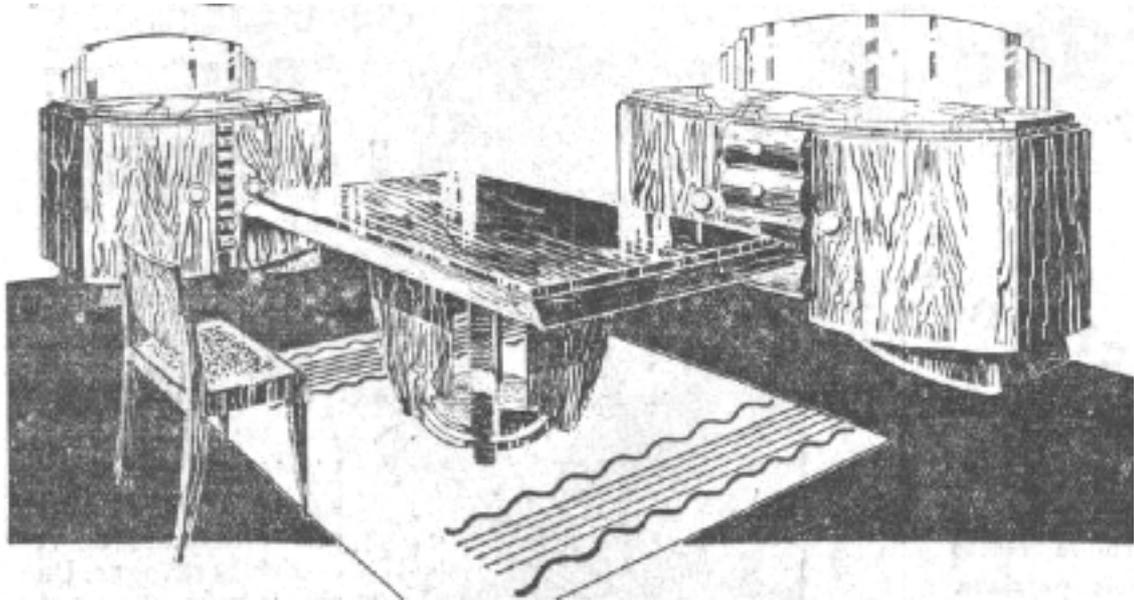
---



*(L'Écho d'Alger, 29 janvier 1935)*

Malgré l'accroissement progressif  
des travaux spéciaux et des instal-  
lations complètes que leur procure  
le studio MOBILIA, les Ateliers J. BOYOUND & Cie

n'oublent pas leur clientèle de meubles de série,  
à qui ils doivent leur réussite. Les Ateliers J.  
BOYOUND, 63, rue d'Isly, Alger, ont donc étudié I  
plusieurs modèles à prix très abordables, d'une fa-  
brication irréprochable, n'ayant rien de commun I  
avec les articles de réclame.



Ronce de noyer vernie, marbres Noir  
Impérial 3 cm : Sans crédences. Buffet en  
185 cm., portes cintrées. Table en 102 x 145,  
rallonges par bouts, 6 chaises cintrées, garnies cuir. 2.970  
Panetière en 120 cm 900  
Impérial 3 cm : Sans crédences. Buffet en Crédences glaces bords polis. Buffet en 185 cm., portes

---

Ronce de noyer vernie, marbres Noir Impérial 3 cm  
Crédences glaces bords polis. Buffet en 185 cm., portes  
cintrées. Table en 102 x 145, allonges par bouts. 6 chaises  
garnies cuir.  
Les 8 pièces 3.170  
Panetière en 120 cm. 1.000  
PRIX NETS AU COMPTANT

---

HUSSEIN-DEY  
Élections municipales  
(*L'Écho d'Alger*, 24 septembre 1933)

Liste d'union rép. pour la défense des intérêts communaux :  
Juaneda (Fernand), dir. adm. des ateliers Boyoud & Cie.

---

Publicité  
(*Alger-Étudiant*, septembre 1935)

Un mobilier chez « BOYLOUD » acquis  
C'est le bonheur du foyer conquis

---

(*L'Écho d'Alger*, 14 juillet 1943)

Les magasins de vente des Ateliers J. BOYOUND et Cie, ameublements, sont transférés provisoirement 1 *bis*, rue Michelet, Alger.

---